



MAIRIE de NOUZIERS

15, rue de l'Eglise

23350 NOUZIERS

Phone : 05 55 80 63 65

Ouverture :
Du Lundi au Vendredi : 9h00 à 12h30
E-mail : mairie.nouziers@orange.fr

Monsieur le Maire,

A

**MADAME OU MONSIEUR LE CONSEILLER
MUNICIPAL**

A NOUZIERS, le 10 juillet 2025

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur le Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire à la mairie le :

Jeudi 17 Juillet 2025 à 19 heures

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de mes meilleures salutations.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Nomination du secrétaire de séance,
- ⇒ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2025,
- ⇒ Projet gîte 5 rue de l'Eglise,
- ⇒ Informations et questions diverses

Le Maire, Roger APPERE





MAIRIE de NOUZIERS

15, rue de l'Eglise
23350 NOUZIERS

Tél. : 05 55 80 63 65
E-mail : mairie.nouziers@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger APPERE.

Etaient présents : MM. Roger APPERE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Michel MOUTON, Damien SAUDER, Stéphane BOULANGER, Yvan MATRAT, Mme Coralie DEMAY.

Etaient absents excusés : MM. Pascal FAUVEAU, Christian TOUCHET.

Etaient absents non excusés : M. Mickaël TAMIAZZO.

Procurations : M. Pascal FAUVEAU à Roger APPERE, M. Christian TOUCHET à M. Jean-Pierre ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : M. Michel MOUTON.

1 - ADOPTION DU PV DE LA RÉUNION EN SESSION ORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTANTS : 9 - POUR : 9 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

2 – PROJET GÎTE

Monsieur le Maire,

- ❖ Rend compte de sa réunion de ce jour à la Préfecture avec Monsieur le Secrétaire Général, en présence de M. Lozach, sénateur, et des différentes responsables, gestionnaires des dossiers de subventions. Notre dossier « gîte » sera subventionné au titre de la DETR sur l'exercice 2025, et le complément (DSIL/FOND VERT) sur l'exercice 2026. Ce dossier peut donc se poursuivre dans de bonnes conditions.
- ❖ Rappelle que le coût estimatif du projet s'élève à 697 945,00 € H.T.
- ❖ Présente le nouveau plan de financement (n°4) validé ce jour par la Préfecture :

Restructuration d'une maison et dépendance attenante en un gîte grande capacité accessible aux personnes à mobilité réduite	Dépenses H.T.	Recettes
Travaux H.T.	634 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre H.T.	63 945,00 €	
Subventions Etat : DETR (50 %)		348 972,50 €
Subventions Etat : DSIL et/ou Fonds Verts (13.52 %)		94 383,50 €
Subvention Europe FEDER (14,33%)		100 000,00 €
Région (2,15%)		15 000,00 €
Autofinancement (20 %)		139 589,00 €
Totaux	697 945,00 €	697 945,00 €

- ❖ Demande au Conseil Municipal de valider ce plan de financement n°4 ci-dessus et de l'autoriser à déposer les demandes de subventions correspondantes.

VOTANTS : 9 - POUR : 7 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : 0

3 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

① Décision de virement de crédits de paiement dans la limite de 7,5% :

Afin de procéder à un ajustement budgétaire, plus rapidement que par voie de délibération, et grâce à la possibilité de décision du Maire, un virement de crédits de paiement a été réalisé à la demande du SGC de Guéret, du Chapitre 21 - Compte 2131 vers l'opération 46 (Rénovation Foyer Rural) compte 2131, pour 5 000€

② SDEC23 : Modification statutaire

Le SDEC a délibéré sur une modification statutaire notamment pour l'intégration d'une compétence en matière de système d'information géographique pour la mise en œuvre d'un Plan de Corps de Rue Simplifié à l'échelle départementale.

A compter de la notification de la délibération du comité au maire des communes et au président et présidente des EPCI, membres, **les conseils municipaux et communautaires disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée**. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

③ RÉSEAU SOCIAL : Crédit d'un compte Facebook

Une page Facebook dédiée : « **Commune de Nouziers** » permettra la diffusion d'informations communales ou autres. C'est également un média d'échanges entre contributeurs.

Le Maire et la secrétaire de mairie assureront l'administration et l'animation de la page Facebook.

Une charte d'utilisation, où l'on retrouve les droits et devoirs de chacun, est mise en place afin d'éviter tout dérapage.

④ NOTUS ENERGY : Compte-rendu – Permanence publique les 15 et 16 juillet 2025

PROJET : Nouziers **SUJET :** Concertation préalable – permanence publique

PARTICIPANTS :

- Notus : Alya MUNEAUX (cheffe de projet) et Lucie GRENET (directrice développement photovoltaïque)
- Mairie de Nouziers
- Habitants de la commune : 10 personnes se sont présentées

OBJECTIFS :

- Présenter le projet agri voltaïque de Nouziers
- Recueillir les questionnements des habitants et y apporter des réponses
- Etablir un premier contact avec les riverains et le maintenir durant la suite du projet
- Figure 1 : Permanence publique (source : Notus Energy)

PRINCIPAUX THEMES ABORDÉS :

- L'impact du parc sur la biodiversité et son environnement.
- Notus Energy a fait réaliser des études sur le site par des bureaux d'études agréés et indépendants. Ces études permettent de lister les enjeux du site concernant le milieu naturel (habitats / faune / flore) et le milieu humain afin de les préserver.
- Présence de béton dans les fondations du parc photovoltaïque.
- Les panneaux solaires seront implantés sur des fondations en pieux battus, afin de ne pas utiliser de béton. Un test à l'arrachage est réalisé en amont du chantier pour tester la résistance du sol.
- Visibilité du parc pour les riverains.
- Des mesures d'insertion paysagères du parc agri voltaïques seront mises en place par Notus Energy : la couleur des composants du parc sera choisie pour se fondre dans le paysage et des haies seront plantées afin d'empêcher une visibilité sur le parc. Ces haies seront sous la forme de haie paysagère, pour un effet naturel avec des essences locales.
- Impact sur l'activité agricole et les bovins pâturant sur les parcelles.
- Le projet de parc agri voltaïque maintient l'activité agricole déjà existante sur le site en y ajoutant une installation de panneaux solaires. Le pâturage bovin sera poursuivi durant la durée d'exploitation du site. Notus Energy s'engage à maintenir l'activité agricole des parcelles, même dans le cas où l'exploitant actuel serait dans l'incapacité d'y travailler, en trouvant un repreneur.

- Des études menées par l'ADEME et l'INRAE indiquent que la présence d'espaces ombragés grâce aux panneaux solaires permet de réduire la température corporelle des animaux et leur stress thermique. De plus, l'ombrage apportée permet également une meilleure pousse de l'herbe lors des périodes de sécheresse de plus en plus longue.
- Réduction du domaine de chasse.
- Contact du président de l'ACCA prévu – en attente de son retour.
- Retombées financières du parc.
- La création du parc agri voltaïque s'accompagne de fiscalités reversées au département, à la communauté de communes et à la commune. Ces fiscalités comprennent notamment une taxe foncière et l'impôt forfaitaire pour les entreprises du réseau d'électricité (IFER).

⑤ ALIÉNATIONS DE CHEMINS : Fin de l'enquête publique

Ce mercredi 16 juillet, Monsieur Dupeux, commissaire enquêteur, a remis en mairie le dossier comprenant les 4 enquêtes publiques pour aliénations de délaissés de voirie et terrain communaux. Il a émis un avis favorable pour chacune des demandes.

Les rapports sont consultables en mairie pendant un an.

Ce dossier, qui a généré incompréhensions et remarques sera figé momentanément et pour permettre une information plus complète sera diffusée auprès des habitants de Nouziers.

Un courrier sera donc adressé à chacun dans ce sens.

⑥ VOIRIE 2026

Damien SAUDER indique qu'il a demandé un devis de voirie dans la continuité des travaux entrepris pour la rénovation de la route du Moulin de la Cour.

⑦ EGLISE DE NOUZIERS

Une statue de l'église, tombée de son support en 2024, a été restaurée par les soins de l'association « Les Pierres de Nouziers ». Elle sera prochainement repositionnée.

Les points à l'ordre du jour étant tous abordés, la séance est levée à 21h54

Le Secrétaire de séance
Michel MOUTON

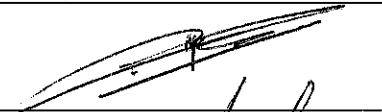
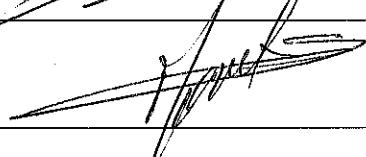


Le Maire,
Roger APPERE



PROCES-VERBAL DU 17 JUILLET 2025

Délibération n° 2025-018 : Restructuration d'une maison et dépendance attenante en un gîte grand capacité accessible aux personnes à mobilité réduite : Actualisation du plan de financement.

M. Roger APPERE	
M. Jean-Pierre ROUSSEAU	
M. Michel MOUTON	
M. Yvan MATRAT	
M. Damien SAUDER	
M. Mickael TAMIAZZO	ABSENT - NON EXCUSÉ
Mme Coralie DEMAY	
M. Pascal FAUVEAU	ABSENT – EXCUSÉ (pouvoir donné à M. Roger APPERE)
M. Christian TOUCHET	ABSENT – EXCUSÉ (pouvoir donné à M. J.P ROUSSEAU)
M. Stéphane BOULANGER	

Les points à l'ordre du jour étant tous abordés, la séance est levée à 21h25.



MAIRIE de NOUZIERS

15, rue de l'Eglise
23350 NOUZIERS
Tél : 05 55 80 63 65

Ouverture :
Du Lundi au Vendredi : 9h00 à 12h30
E-mail : mairie.nouziers@orange.fr

Monsieur le Maire,

A

**MADAME OU MONSIEUR LE CONSEILLER
MUNICIPAL**

A NOUZIERS, le 05 août 2025

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur le Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal se réunira en session extraordinaire à la mairie le :

Vendredi 08 Août 2025 à 19 heures

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de mes meilleures salutations.

ORDRE DU JOUR :

Délibération pour l'attribution du marché pour la restructuration d'une maison et dépendance attenante en gîte grande capacité accessible aux personnes à mobilité réduite

Le Maire, Roger APPERE

